vriers de langues différentes, les Hollandais, toujours à l'avant-garde, proposent qu'on recommande aux ouvriers l'étude du *Volapuck*.

Les ouvriers suisses (Grutli, parti démocratique-socialiste et fédération ouvrière) proposent la résolution suivante :

« Considérant que la loi est l'expression écrite de l'intérêt du législateur;

» Que la législation ne devrait s'inspirer que de l'intérêt du peuple tout entier;

» Que, d'après l'expérience, les corps élus représentent plutôt les capitalistes que les travailleurs;

» Que, partout où son pouvoir est limité, le parlementarisme a abouti à la corruption et à tromper le peuple ;

» Que le peuple ne peut acquérir la conscience de sa force, nécessaire pour l'affranchissement des classes laborieuses, qu'en intervenant directement dans la législation;

» Le Congrès déclare que la condition préalable et nécessaire de l'émancipation populaire est la conquête par les travailleurs du droit de législation directe qui implique le droit d'initiative et le referendum.

» Tout pour le peuple et par le peuple. »

LES COURS CONFÉDÉRÉES ET GUILLAUME II

Si l'empereur Guillaume, chef de la maison impériale des Hohenzollern, était renseigné sur ce qui se passe dans l'intimité des cours, c'est-à-dire au sein des familles des princes confédérés, peut être n'aurait-il pas poussé à l'extrême la situation déjà si critique avant la dissolution du Reichstag.

Ce doute souverain ne paraît pas se douter, tant est grande sa présomption, c'est de l'existence d'un sentiment à la fois de haine et de malveillante complicité en faveur de ses dangereuses tendances.

C'est ainsi que le roi de Saxe exagère, avec une flagrante vivacité, son approbation. Or, on sait ici, à n'en pas douter, que le roi Albert et le prince Georges sont passionnément désireux de voir se compliquer la situation jusqu'à ce qu'elle dégénère en catastrophe. Pour le roi, comme pour le prince, cette catastrophe, qui atteindra surtout les Hohenzollern et la Prusse, rendrait à la Saxe le service de changer peut-être sa situation de vassale, et de charger ses princes d'une mission.

A Munich l'expectative est très grande. Le régent et les siens aussi veulent, prêts à profiter d'une catastrophe pour proclamer l'indépendance de la Bavière par la dénonciation du pacte conclu en 1871.

A Stuttgard, on est plus espionné, tant par Berlin que par Carlsruhe, cette dernière cour, prussienne jusqu'aux moelles, rêve une annexion au prix d'une trahison. Mais à Stuttgard, on saurait s'appuyer sur le peuple.

Quant aux petites cours on reste soumis, mais on fait des gorges chaudes sur les impairs de l'empereur. Quitte, si l'édifice impérial croule, à être des premiers à s'acharner sur le vaincu.

L'INDUSTRIE DE LA SCHAPPE A BALE
EN 1892

Pendant la majeure partie de l'année 1892, dit la Chambre de Commerce de Bâle dans son compte rendu de cet exercice, l'industrie de la filature de la schappe est demeurée dans la situation désespérante sur laquelle s'était close l'année précédente. La matière première faiblissait sans arrêt, moins toutefois que les filés prêts pour la vente; ceux-ci en effet, par suite de la consommation très réduite de la fabrique de velours de Créfeld pendant l'été, atteignirent le point le plus bas que l'on ait jamais vu, et sans même pour cela parvenir à ramener le moins du monde les acheteurs sur le marché. Comme, depuis la dernière récolte, les déchets affluaient sur le marché, les filateurs et la spéculation s'abstenaient, d'autant plus que les détenteurs manifestaient des prétentions absolument incompatibles avec la situation de notre industrie. Celle-ci d'ailleurs n'avait pas hâte de se réapprovisionner, car, avec la diminution de la production, les anciens stocks pouvaient suffire encore longtemps.

C'est encore la spéculation qui a déterminé un nouveau mouvement: elle commençait par acheter au mois de novembre les frisons italiens. Des filateurs français et italiens s'étant mis à la rescousse les prix ont monté rapidement de 8 fr. 25 à 10,50 et même au-dessus, ce qui représentait 25 o/o de plus-value, et la majeure partie des frisons italiens en un mois de temps, ont ainsi passé dans les mains d'un petit nombre de détenteurs. Puis comme ces détenteurs exagéraient encore ces prix, la consommation s'est tournée vers les provenances françaises, qui, en peu de temps, se firent une large place dans la consommation.

L'Extrême-Orient n'a été que peu influencé par ce mouvement, toutefois la nouvelle a fait un peu monter les prix sans amener de transactions importantes toutefois, et comme il devint bientôt évident que la hausse correspondante des filés ne serait que passagère, cette activité s'apaisa pour faire place à une période de calme à la faveur de laquelle les prix des déchets européens fléchirent peu à peu, en sorte qu'à la fin de l'année ils se trouvaient à peu près exactement au même niveau qu'au moment où avait commencé le mouvement de hausse. Seuls les frisons d'Europe sont maintenus aux plus hauts prix à cause de leurs existances minimes sur le marché.

Cette vive poussée de hausse, a entraîné bientôt à sa suite la consommation. Quelques spécialités de velours particulièrement, vers le milieu de septembre ont été très recherchées par la mode et quoique la fabrique de Créfeld se plaignit toujours des grandes quantités de marchandises en magasin (nous parlons ici des stocks de marchandises en lui), elle dut cependant, pour prendre sa part dans la demande assez active qui se produisait pour les nouveaux articles, remettre en marche une foule de métiers qui se trouvaient arrêtés depuis un certain temps.

Les filateurs de schappe à ce moment eurent les plus grandes peines du monde à arriver à faire leurs livraisons car les qualités et les numéros de filés demandés étaient tout différents de ceux qu'elle a d'ordinaire en stock. A la faveur de cette demande active les prix de la schappe purent enfin quitter le niveau si réduit qu'ils occupaient et bénéficier d'une hausse de 15 0/0. Cette grande activité de Créfeld a été entretenue par les époques très courtes de livraison que l'on fut forcé d'accepter, puis elle fut bientôt remplacée par une période plus calme; mais elle contribua à améliorer très sensiblement la situation en général même pour le velours, et la hausse du prix de la schappe a pu être conservée.

Les prévisions pour l'industrie du velours en 1893 sont bonnes, et il est à espérer qu'après la longue indifférence des consommateurs pour cet article nous pourrions revoir des jours pleins d'activité.

Il y a peu de choses à dire de nos autres consommateurs. Roubaix et la Saxe nous ont acheté à peu près autant que l'année précédente. Calais a continué à ne demander que très peu et toujours des qualités bon marché. A Lyon, l'article foulard a employé pendant la majeure partie de l'année de très importantes quantités de trames simples, toutefois la demande s'est ralentie pendant les derniers mois, et la mode semble vouloir délaisser ce genre de tissu. L'industrie des cordonnets n'a rien eu de bien brillant à aucune période de l'année.

La rupture des accords commerciaux avec la France nuira vivement à notre industrie et nos exportations, qui jusqu'ici étaient d'environ 4 millions de francs deviendront bientôt à peu près nulles. En attendant que nos voiliers se lassent de cet état de guerre qui leur est également préjudiciable, peut-être se produira-t-il un changement en Amérique où nous vions commencé à importer il y a quelques années, et peut-être pourrons-nous y trouver un débouché de quelque importance.

(*Bulletin des Soies.*

NOUVELLES DU JOUR

L'élection législative de Vervins

Vervins, 14 mai. — M. Denechaux, républicain, rédacteur en chef de l'*Eclair*, 3806 voix : Larue, républicain, 3305 voix: Piette, conservateur libéral, 3140. Ballottage.

Elections au Conseil général de la banlieue de Paris

Paris, 14 mai. — Voici le résultat des élections au second tour :

ELUS : *Clichy*. — Renou, révolutionnaire.
Boulogne (Seine). — Demarcial, opportuniste.
Vincennes. — Gibert, conseiller radical sortant.
Asnières. — Laurent Colly, radical.
Levallois Perret. — Trévois, maire radical socialiste.
Saint-Maur. — Docteur Piettre, opportuniste.
Saint-Ouen. — Basset, révolutionnaire.
Montreuil. — Chéran, socialiste.
Pantin. — Jacquemin, socialiste.
Vanves. — Gervais, opportuniste.
Villejuif. — Reulof, radical.
Puteaux. — Chenu, socialiste ; Collardeau, opportuniste.
Nogent. — Gamain, opportuniste.

Elections au conseil général

Belfort, 14 mai. — M. Girardey conservateur, 1888 voix, M. Lesmann, républicain, 2606 voix. ELU.

Saint-Pons (Hérault), 14 mai. — M. Astelhon, républicain. ELU.

Sarzeau (Morbihan), 14 mai. — M. Passislic, républicain. ELU.

Un article de M. Drumont sur le général Dodds

Paris, 14 mai. — M. Drumont consacre son article de la *Libre Parole* au général Dodds et aux « espoirs plus ou moins avoués qui s'agitent autour de son nom. »

Je crois, dit-il, que ce ne sera pas encore celui-là, mais peut-être c'en sera un qui lui ressemblera un peu. »

La rue Dodds à Marseille

Paris, 14 mai. — On télégraphie de Marseille au *Gaulois*, que le maire de cette ville, passant d'une extrémité à l'autre s'apprêterait à débaptiser la rue Saint-Ferréol pour l'appeler la rue du général Dodds.

Mort au Dahomey du lieutenant Marron

Paris, 14 mai. — Une correspondance privée du Dahomey annonce la mort du lieutenant d'artillerie de marine Marron, mort à Kotonou des fièvres qu'il avait contractées pendant la campagne. Le lieutenant Marron avait été blessé et avait été nommé, à ce propos, chevalier de la Légion d'honneur. Il était âgé de vingt-quatre ans.

Les exigences du sire Cornélius

Paris, 14 mai. — Dans un article que publiera demain l'*Intransigeant*, Henri Rochefort affirme que Cornélius Herz, las de la situation qui lui est faite, aurait fait savoir il y a quatre jours au gouvernement français qu'il attendait que cette comédie prît fin.

Rochefort ajoute que Cornélius Herz ayant en sa possession plus de documents qu'il n'en faut pour perdre la moitié des membres du parlement, mettrait à son silence les conditions suivantes :

1° Retrait de la plainte en restitution déposée contre lui par la liquidation de la succession Reinach.

2° Levée du sequestre mis sur ses propriétés.

3° Retrait officiel de la demande d'extradition.

Cornélius Herz exigerait en outre, et c'est à cette condition qu'il tiendrait par dessus tout, qu'un membre de l'ancien ministère, soit M. Ribot, soit M. Bourgeois, soit au pis aller M. Clémenceau rappelât, dans un discours rendu public, les services rendus par lui, Cornélius, à la science, et à la nation française !

La comtesse de Paris en France

Paris, 14 mai. — Mme la comtesse de Paris et la princesse Hélène se sont rendues aujourd'hui à Dreux, où elles ont fait un pieux pèlerinage au tombeau de la famille d'Orléans, et sont rentrées à Paris à quatre heures.

Ce soir elles ont dîné chez le duc de Chartres: demain elles partiront pour l'Angleterre.

L'incident de Khone

Paris, 14 mai. — La légation de Siam a déclaré ne pas encore avoir de détails sur l'incident de Khone et attendre à ce sujet une dépêche du gouvernement Siamois.

Mais dès à présent le personnel de la légation se croit en mesure d'affirmer que le gouvernement de Siam est complètement en dehors de l'agression dont un détachement français aurait été victime, et que si les faits sont exacts il sera le premier à les désapprouver hautement et à en punir les auteurs.

Les élections allemandes

Berlin, 14 mai. — On annonce que plusieurs membres importants du dernier Reichstag ne se représentent pas aux prochaines élections : c'est d'abord M. Bamberger, l'un des plus considérables parmi les progressistes ; puis M. Buhl, et enfin, dans les rangs des catholiques, MM. de Schorlemer-Alst, de Huene, de Ballestrem et Porsch, c'est-à-dire tous les chefs du parti: c'est le docteur Lieber, qui va, par le fait de leur retraite, prendre maintenant la succession de Windthorst.

Metz, 14 mai. — On dit que l'abbé Wetterlé, député de Metz, ne se représentera pas: de même de l'abbé Mangin, député de Sarreguemines-Forbach. On a parlé, à Metz, de la candidature de Liebknecht: rien de fait jusqu'à présent.

On annonce pour la circonscription Thionville-Boulay la candidature socialiste de Schloecher, voyageur de commerce à Metz.

Les démarches du cardinal de Hohenlohe

Paris, 14 mai. — D'après une dépêche de Strasbourg que nous reproduisons sous réserves, la visite du cardinal de Hohenlohe à son frère le statthalter d'Alsace-Lorraine prolonge de vifs commentaires.

C'est l'empereur qui aurait chargé le cardinal de se rendre à Strasbourg pour amener le parti catholique à une transaction en vue des élections. De là, le cardinal s'est rendu à Rome pour amener le Pape à obtenir des catholiques Alsaciens-Lorrains qu'ils restent tout au moins dans la neutralité. On estime que le cardinal échouera dans sa mission.

Les dangers des courses de taureaux

Nîmes, 14 mai. — A la fin des courses de taureaux espagnols, le chef de la quadrilla française, Racine, qui «travaillait» le dernier taureau, a reçu un coup de corne qui a pénétré de 15 centimètres dans la jambe. Le médecin n'a pu encore se prononcer sur la gravité de la blessure.

Exploit d'un fou

Madrid, 14 mai. — Un fou a pénétré aujourd'hui dans la demeure du gouverneur militaire de Madrid. Il a tiré quelques coups de révolver.

Il a été immédiatement arrêté. Personne n'a été blessé.

Pour la pluie !

Londres, 14 mai. — Des prières publiques ont été dites aujourd'hui dans tout le royaume pour obtenir de la pluie.

Un sinistre en mer

Swanséo, 14 mai. — Une collision a eu lieu près de Lundy entre les steamers *City Of Hambourg* et *Countess Evelyn* venant de Bilbao. La *Countess-Evelyn* a coulé bas, 8 passagers et 16 hommes de l'équipage ont péri.

Le ministre de l'agriculture à La Ferté-Bernard

La Ferté-Bernard, 14 mai. — M. Quentin, curé-doyen de la Ferté a souhaité en ces termes la bienvenue à M. Viger, appelé à la Ferté, par le comice agricole du canton :

» Monsieur le ministre,

» Mgr l'évêque du Mans, empêché de venir souhaiter la bienvenue de Votre Excellence à son arrivée dans son diocèse, a confié au curé de la Ferté-Bernard l'honneur de le représenter et de vous exprimer le regret qu'il éprouve de n'avoir pu lui apporter lui-même ses hommages respectueux.

» Il m'a recommandé de vous dire que ses sentiments et ceux de son clergé à l'égard du pays et de son gouvernement sont ceux du grand pontife qui gouverne l'Eglise, de Léon XIII, qui aime la France d'un amour qui excite la jalousie des puissances étrangères.

» Permettez, monsieur le ministre, au clergé de la Ferté-Bernard de vous offrir son profond respect. Sa présence dans cette solennité est une preuve de la bienveillante union qui existe, et a toujours existé, entre l'autorité civile et religieuse, une preuve du libéralisme bien compris, comme il serait à souhaiter qu'il le fût partout, des habitants de la vieille cité fertoise que Votre Excellence veut bien honorer aujourd'hui de sa visite ».

M. Viger a répondu en ces termes à M. le curé doyen :

« Je suis heureux de voir le gouvernement de la République félicité à la fois par l'autorité civile et par le représentant autorisé de l'autorité religieuse, par le vénérable doyen de la Ferté, rempli d'âge et de vertus.

» Je connais, d'ailleurs, le dévouement du clergé français, auquel jamais on n'a fait en vain appel, et je suis heureux, des sentiments patriotiques que vous venez d'exprimer pour la France et pour son gouvernement. »

L'incident de Khong

Toulon, 14 mai. — A la suite des incidents qui viennent de se produire à Khong, au Siam, le ministre de la marine a donné l'ordre au transport *Annamite*, qui devait appareiller demain pour l'Indo-Chine, de retarder son départ, afin d'embarquer 224 hommes pris parmi les volontaires versés récemment par la guerre dans l'infanterie de marine.

Ce détachement sera chargé d'opérer au cas où il surviendrait des complications à Khong.

Dès que l'embarquement des troupes sera terminé, c'est-à-dire le 16 mai, à dix heures du matin, l'*Annamite* se mettra en route.

Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies a télégraphié à M. de Lanessan, pour avoir des renseignements exacts sur l'incident de Khône. Comme le gouverneur général de l'Indo-Chine se trouve actuellement en Annam ou au Tonkin, il sera forcé, avant de répondre, de télégraphier à Saïgon et à Pnom-Penh, où l'on doit savoir ce qui se passe au Mékong.

Ajoutons que les nouvelles publiées hier doivent être accueillies sous réserve; elles donnent la teneur des bruits qui circulent en Cochinchine.

En Bulgarie

Tirnova, 14 mai. — Le prince et la princesse de Bulgarie ont assisté ce matin à un service divin solennel.

A la sortie, ils ont été l'objet de chaleureuses ovations.

Un déjeuner a eu lieu ensuite. Les ministres y étaient invités.

Le nouveau ministère grec

Athènes, 14 mai. — Le ministère Tortiroupolo est ainsi complété : Guerre, colonel Corpa; Marine, M. Oriezio; Instruction publique, M. Effaxius; Justice, M. Sladydoulo.

L'ajournement des élections espagnoles

Madrid, 14 mai. — Des précautions sont prises à Cordoue, Saragosse, Barcelonne et Valence, en raison de la surexcitation causée par l'ajournement des élections.

La gendarmerie est concentrée pour empêcher toute manifestation et réprimer tout désordre des républicains.

M. Develle et la dissolution

Paris, 14 mai. — Un rédacteur du *Gaulois* a eu un entretien avec M. Develle, qui dément, comme il fallait s'y attendre, avoir jamais parlé à M. Tardiveau de complications extérieures et de dissolution.

« La dissolution, à mon avis, ne serait pas une solution; ce qui m'amène à vous déclarer, en passant, que je n'ai organisé avec aucun député aucune campagne dissolutionniste.

» Je vais écrire à M. Tardiveau, et je ne doute pas un seul instant de son empressement à rétablir l'exactitude de notre conversation.

»Quant aux bruits qui me représentent comme étant en désaccord avec le président du conseil, et voulant démissionner, vous savez l'importance qu'il convient d'attacher à des informations de cette nature et je n'ai pas besoin d'insister. »

L'incident militaire au Siam

Paris, 14 mai. — On lit dans le *Matin* :

« Les renseignements qui nous parviennent sur le fâcheux incident relaté par M. Delcassé en atténuent l'importance. Il s'agit d'une résistance toute locale et non d'une action offensive concertée et organisée par le gouvernement de Bangkok.

» Les quelques bandes qui, une fois la première surprise de notre occupation, se sont reformées, sont relativement peu nombreuses, n'ont pas de communication avec une armée siamoise et sont mal armées.

» On ne croit pas à des difficultés sérieuses ».

Un accident au ministère des finances

Paris, 14 mai. — Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est produit hier soir au dîner que M. Peytral, ministre des finances, donnait à quelques intimes, et auquel assistait notamment M. Challemel-Lacour, président du Sénat, et plusieurs membres des deux Chambres, MM. Leydet, Pelletan, Granet, etc.

Au moment où l'on venait de se mettre à table, et avant même que le potage fût entièrement servi, un des lustres placés au-dessus de la table se détacha et vint s'abattre au milieu de la somptueuse vaisselle du ministre des finances.

Une panique générale se produisit. M. Challemel-Lacour, en se levant, trébucha dans la robe de Mme Peytral, sa voisine, et tomba, la tête première, contre le support d'un candélabre placé près de la porte d'entrée. Dans sa chute, le président du Sénat se fit au front une blessure sans gravité, mais qui détermina néanmoins une hémorragie assez abondante.

M. Challemel-Lacour, soutenu par le docteur Dubrisay et le ministre des finances, est monté dans sa voiture qui l'a ramené chez lui.

Mme Leydet, femme du député des Bouches-du-Rhône, a été légèrement blessée au poignet droit par un éclat de verre.

Une autre dame a eu une crise de nerfs.

Paris, 14 mai. — D'après une note officieuse, l'état de M. Challemel-Lacour n'inspire aucune inquiétude, et l'accident dont il a été victime hier soir au ministère des finances n'aura pas de suites sérieuses. La blessure consiste en une forte contusion à la partie droite du front. M. Challemel-Lacour ne garde pas le lit, mais son médecin lui a prescrit un repos de deux jours.

Les poursuites contre M. Baudin

La *Petite République* fait observer que si M. Baudin était condamné à plus d'un mois de prison, il serait déchu de ses droits politiques.

Elle voit là un calcul du gouvernement dont elle espère que la Chambre ne se rendra pas complice.

La grève des bûcherons de l'Allier

Montluçon, 14 mai. — Un certain nombre de bûcherons se sont rendus chez le maire, M. Auclair et l'ont sommé de se mettre à leur tête, avec un drapeau rouge, pour organiser une manifestation.

M. Auclair ayant énergiquement refusé de se prêter à cette manœuvre, les grévistes se sont portés vers les coupes et ont proféré de violentes menaces à l'adresse de leurs camarades qui travaillent encore.

Courses de Longchamps

Paris, 14 mai. — Prix des Tertres: 1er, Druide; 2e, Banquette: 3e, Accélérée. — Prix du Trocadéro : 1er, Lanterne Magique; 2e, Magdebourg; 3e Indez. — Grande Poule des Produits : 1er, Callistrate; 2e, Le Nichan II; 3e, Fousi Yama. — Prix du Lac : 1er, Vahcreson; 2e, Froudeur; 3e, Gallina. — Prix de Neuilly : 1er, Moulinaux; 2e, Léda II; 3e, Le Nid. — Prix de Courbevoie : 1er, Fra Angelico; 2e, Programme; 3e, Commandeur.

LA RÉSIDENCE DES AVOCATS

Nous croyons intéressant de donner à nos lecteurs le texte de l'arrêt rendu par la Cour de Cassation sur l'intéressante question soulevée par notre concitoyen, Me Dhellemmes :

COUR DE CASSATION (ch. civ.).
Présidence de M. Mazeau, premier président.
Audience du 9 mai

« La Cour,

» Ouï, aux audiences des 2 et 3 mai 1893, M. le conseiller greffier, en son rapport, Me Devin, avocat du demandeur, et Me de Ramel, avocat du défendeur, en leurs observations, et M. l'avocat général Desjardins, en ses conclusions;

» Sur le moyen tiré de la violation de l'art. 7 de la loi du 20 avril 1810, pour défaut de motifs;

» Attendu que l'arrêt attaqué, en déclarant que l'obligation de la résidence au chef-lieu de l'arrondissement, siège du Tribunal de Lille, au barreau duquel Dhellemmes demandait à être admis comme stagiaire, ne pouvait résulter que d'une loi, a fait une réponse implicite au moyen tiré de l'article 45 de l'ordonnance du 20 novembre 1822, et de l'existence d'un usage établi, sur ce point, au barreau du Tribunal de Lille; que le moyen manque donc en fait;

» Sur le moyen du pourvoi pris de la violation des articles 5, 14 et 45 de l'ordonnance du 20 novembre 1822 :

» Attendu qu'aucune disposition de loi n'impose expressément à l'exercice de la profession d'avocat près d'un Tribunal ou d'une Cour d'appel l'obligation de résider au chef-lieu de l'arrondissement siège de ce Tribunal ou de cette Cour;

» Que le barrister de l'Ordre des avocats du barreau de Lille, demandeur en cassation, invoque en vain, à l'appui de la délibération par laquelle le Conseil de l'Ordre a refusé d'admettre au stage le sieur Dhellemmes, les dispositions des articles 5, 14 et 45 de l'ordonnance du 20 novembre 1822 :

» Que d'une part, en effet, et en ce qui concerne les articles 5 et 14, portant, le premier « que nul ne peut être inscrit au tableau des avocats d'un Tribunal ou d'une Cour d'appel, s'il n'exerce réellement près de ce Tribunal ou de cette Cour » et le second « que le Conseil de l'Ordre surveille la conduite et les mœurs des avocats stagiaires » que le défaut de résidence au chef lieu n'implique pas nécessairement pour l'avocat, l'impossibilité soit d'accomplir les devoirs qu'en certains cas la loi réclame de lui, soit d'exercer réellement sa profession, par la plaidoirie, les consultations et les autres actes qui s'y rattachent, soit enfin d'être utilement soumis à la surveillance et au pouvoir disciplinaire du Conseil de l'Ordre;

» Que, sans doute, il n'est pas permis à un avocat d'établir sa résidence hors de l'arrondissement du Tribunal près duquel le Conseil de l'Ordre est institué; mais qu'on doit induire de l'art. 40 de l'ordonnance de 1822, qui confère au Tribunal civil la mission de remplir, dans les cas y exprimés, les fonctions de Conseil de l'ordre, que la circonscription du Conseil se confondant avec celle du Tribunal, il suffit que l'avocat réside dans une commune de cette circonscription pour être apte à exercer réellement sa profession près de la Cour ou du Tribunal du chef-lieu de l'arrondissement ou l'un et l'autre sont établis;

» Attendu, d'autre part, que les usages dont parle l'article 45 sont les usages observés dans le barreau relativement aux droits et aux devoirs des avocats, dans l'exercice de leur profession; que l'obligation de la résidence au chef-lieu n'est pas comprise dans cette disposition;

» Qu'on ne saurait, en effet, l'interpréter en ce sens qu'un Conseil de l'ordre aurait le pouvoir, sous le prétexte qu'il existerait un usage local et propre à son barreau, de faire de la résidence au chef-lieu une condition essentielle de l'admission au stage et de l'inscription au tableau et de fermer par là l'accès d'une profession dont le libre exercice est de droit public, à une personne remplissant d'ailleurs toutes les conditions exigées par les lois et les règlements ;

» Attendu, en fait, qu'il est constant que Dhellemmes, qui demandait son admission au stage au Conseil de l'Ordre des avocats près le Tribunal civil de Lille, après avoir prêté le serment professionnel, avait déclaré qu'il résidait et entendait continuer à résider à Roubaix, ville située dans l'arrondissement de Lille; qu'il n'est point allégué qu'il ne satisfait point aux conditions de moralité et autres prescrites par la loi :

» D'où il suit qu'en décidant que la demande d'admission au stage présentée par Dhellemmes ne pouvait être rejetée par le motif unique qu'il ne résidait pas à Lille, la Cour d'appel de Douai n'a violé aucune des dispositions de l'ordonnance invoquées par le pourvoi:

» Par ces motifs,

» Rejette le pourvoi formé par le bâtonnier de l'Ordre des avocats près le Tribunal de Lille contre l'arrêt de la Cour d'appel de Douai du 5 décembre 1891. »

Se décidant par les mêmes motifs, la Cour de Cassation, a, aussi à la date du 9 mai, annulé l'arrêt de la Cour d'appel de Montpellier du 8 juillet 1891, qui avait refusé aux avocats de Cette, ville située dans l'arrondissement de Montpellier, l'inscription au tableau de l'ordre des avocats de cet arrondissement.

Cette double décision de la Cour de cassation semble devoir produire dans le barreau une évolution toute pacifique, d'ailleurs fondée sur la saine interprétation de l'ordonnance de 1822.

La presse parisienne la commente. L'*Autorité*, l'*Eclair*, le *Journal des Débats* disent notamment :

» L'importance de cette décision est des plus considérables. C'est la condamnation absolue des pratiques en usage au barreau de Paris, en ce qui touche cette question de la résidence.

» L'arrêt de la cour suprême va, sans nul doute, servir de point de départ et de bases à de nombreuses demandes d'inscription. »

Situation météorologique. — Roubaix, 15 mai. — Hauteur barométrique 760. Température : A sept heures du matin 14 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 24 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 23 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les grèves de Roubaix. — La matinée de lundi a été signalée par une amélioration sensible dans la situation générale.

Rien de changé chez MM. Motte et Bourgeois, Motte et Meillassoux, teinturiers-apprêteurs; L. Lefebvre et P. Bastin, Lemaire et Dillies, filateurs de laine cardée; A. Valentin frères, filateurs de laine peignée; Dubar et Toulemonde, filateurs, où la grève continue.

Par contre le travail a repris entièrement à la filature de laine cardée de M. Jules Ernoult et à celle de M. Amédée Prouvost; aux deux établissements de tissage de M. Emile Delattre, et à celui de MM. Prouvost frères et Barenne. A la fabrique de M. Henri Prouvost, il y a eu reprise partielle.

Le fait capital est qu'aucune nouvelle grève ne s'est produite.

En résumé, le chiffre total des grévistes des diverses industries, qui était de 1058, samedi soir, n'est à l'heure qu'il est, que de 753.

Première journée du Concours Hippique. — Dimanche après-midi avait lieu la première des trois journées du Concours Hippique international, organisé par le Club Hippique de Roubaix, à la piste de Barbieux. Dès le début, peu de monde : mais peu à peu, les tribunes se garnissent, et vers trois heures et demie, il n'y avait plus une place vide.

Partout, de ravissantes toilettes : le cadre, aussi, est charmant. Tout le long et au pied des tribunes court un parterre émaillé des fleurs les plus variées. Le soleil qui est devenu, il est vrai, depuis longtemps déjà, notre inséparable, n'a pas manqué d'être de la fête ; il l'est trop même. On se croirait en juillet : et l'on est forcé de chercher quelques coins d'ombre, trop rares hélas ! pour se mettre à l'abri des insolations.

On remarque dans l'assistance, quelques familles lilloises; aussi un certain nombre d'officiers du 19e chasseurs. Dans la plaine, la foule est aussi très nombreuse. Au milieu de la coquette piste, sous la tente-pavillon, se tient le jury composé de MM. Lemahieu, président; Edmond Ternynck, Maurice Bossut, Gustave Wattinne.

M. Henry Bossut, après chaque proclamation de résultats, distribue aux vainqueurs leurs récompenses.

Le succès de cette première journée a été complet : on est surtout resté émerveillé de l'ensemble du concours de la première catégorie; on n'eût jamais espéré voir réunis dans un seul concours un nombre aussi considérable de pouliches et poulains venant uniquement de la région du Nord et reproduisant des sujets aussi choisis. Sans doute la performance n'est point pour tous comme chez quelques-uns, très prochaine, mais tous ont une valeur de fond de trot et d'allure incontestable, et les membres de la Commission ont dû être quelque peu embarrassés pour placer les premiers.

A noter aussi les courses au galop avec sauts d'obstacles données par les élèves de l'Ecole d'Equitation du Manège de Roubaix, de tout jeunes gens qui ont eu sur leurs montures une prestance des plus craines : tous nos compliments à leur professeur.

Au concours de chevaux de selle, c'est un officier de cavalerie de Lille qui a conquis la palme: il avait été fort applaudi.

La partie la plus longue du programme était remplie par la dernière course avec sauts de huit obstacles, barres et murs élevés de quatre-vingt centimètres : nous n'avons à relever aucune chute, heureusement. Tout s'est parfaitement passé : parfois quelques chevaux se dérobent, mais finissent par franchir l'obstacle. A signaler, à cet égard, un très beau cheval noir qui a, à diverses reprises, paru faire le récalcitrant : il n'a sans doute pas voulu faire mentir à la réputation du roi exotique Behanzin dont il porte le nom : simple coïncidence d'ailleurs.

A sept heures tout était terminé ; pendant toute la durée du concours, la *Grande Fanfare* au complet avait exécuté avec sa perfection habituelle, de très gais et entraînants morceaux.

Voici les résultats des diverses parties du concours dans l'ordre où elles ont eu lieu :

1° *Prix de classes (2e catégorie)* pour chevaux de trait de 2 et 3 ans, nés et élevés dans les départements du nord de la France : Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et la Somme.

1er prix, 250 francs ; 2e, 200; 3e, 150; 4e, 100; 5e, 100; 6e, 100 ; soit 900 fr. en espèces et 100 fr. en plaques et flots offerts par la société hippique française.

Il n'a point été donné de premier ni de cinquième prix.

2e, *Norma*, à M. Bailly-Lelong; 3e, *Cora*; 4e, *Comtesse*, M. Eugène Desmons ; 6e, *Coquette*, M. Bailly-Lelong ; 7e, *Marie*, M. Mulier-Spriet; 8e, *Marie*, M. Lavenir-Spriet; 9e, *Marie*, M. Henri Lepers: 10e, *Louise*, M. Henri Lepers.

2e *Prix de classes (1re catégorie)* pour tous chevaux de pur sang et demi-sang de 2 et 3 ans nés et élevés dans les départements du Nord de la France, Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et la Somme.

1er prix, 250 fr.; 2e, 200; 3e, 150; 4e 100; 5e, 100; 6e, 100; soit 900 francs en espèces et 100 francs en plaques et flots.

1er ex-æquo, *Tant-Mieux*, Haras de Blingel et *Trilby* M. A. Corman; 2e *Benjamin*, M. Jules Dassonville; 3e *Latine*, des Haras de Blingel; 4e ex-æquo, *Florider*, M. A. Corman et *Candidat*, M. Alphonse Vaissier; 5e, *Belle Face*, Haras de Blingel et *Lucette*, Haras de Blingel; 6e *Paquerette*, M. A. Corman; 7e *Mine*, M. Jules Masurel; 8e *Vanda*, M. A. Corman; 9e *Vert Prairie*, M. Alb. Weinacre.

3e *Concours de chevaux de selle* pour chevaux montés.

1er prix, un objet d'art; 2e, une médaille vermeil; 3e, une médaille argent; 4e, une médaille argent; 5e, 6e, 7e et 8e prix, flots de rubans.

1er prix, *Brousse*, M. Duchateau; 2e, *Brunette*, M. Ed. Ribeaucourt; 3e, *Chasseur*, M. Germain; 4e, *Gepsy*, M. Maurice Vernot ; 5e, *Little-Red*, M. Durosoy; 6e, *Alesin*, M. Jaumaire; 7e, *Boulle*, M. Robillaille; 8e, *Cerès*, Manège de Roubaix; 9e, *Minerve*, Manège de Roubaix.

4e *Courses au galop, sauts d'obstacles*. — Prix d'essai : Trois prix et six flots de rubans, offerts par la commission du Cercle du Manège pour les chevaux du manège de Roubaix, montés par les élèves de l'Ecole d'Equitation.

Durée de l'épreuve : 2 minutes 30 secondes. 1er prix, *Junior*, M. F. Prus; 2e, *Baccarat*, M. Marchal; 3e, *Minerve*, M. Demore; 4e *Champagne*, M. Léon Florin.

6e *Prix d'ouverture*. — Huit obstacles de 80 c. de hauteur (pas de rivière) pour chevaux n'ayant pas gagné de prix depuis le 1er janvier 1892.

La barre et le mur seront élevés à 1 m. pour les chevaux ayant gagné un ou plusieurs prix depuis le 1er janvier 1892. — Poids minimum 72 kilos. Durée de l'épreuve, 2 minutes 30 secondes.

1er prix, un objet d'art; 2e, un objet d'art; 3e, une médaille de vermeil; 4e, une médaille d'argent; 5e, une médaille d'argent; 6e, 7e et 8e prix, flots de rubans.

1er prix, *Simorise*, M. Edouard Ribeaucourt ; 2e, *Cerès*, M. Roscor ; 3e, *Alexandra*, M. Durosoy; 4e, *Niel Boeken*, M. A. Vignolle ; 5e, *Fritz*, M. Henri Lepers ; 6e, *Prince d'Aurec*, M. Luzin-Bouvry, monté par M. Maurice Vernot, 7e, *Miss Kavadene*, M. Auguste Poullier ; 8e, *Padja*, M. A. Vignolle ; 9e, *Behanzin*, M. A. Vignolle ; 10e, *Boulle*, M. Robillaille ; 11e, *Packan*, M. Dauphin Marquelier ; 12e, *Bel Air*, M. Auguste Poullier.

L'audition du « Choral Nadaud, » dimanche après-midi, à l'Hippodrome, avait attiré un nombreux public, désireux d'avoir la primeur du chœur imposé qui sera interprété, dans huit jours, au grand concours de Dunkerque : *Nos Compagnes*, de M. Maréchal.

On ne peut rien rêver de plus suave, de plus exquis : « Nos compagnes », on l'a déjà deviné, sont nos femmes, nos filles, nos mères, — et c'est dans la glorification poétique, à ce triple point de vue, de l'être feminin, que le compositeur a trouvé des phrases et des mélodies d'un caractère vraiment céleste.

La vaillante phalange artistique, que dirige avec tant d'habileté et d'autorité M. Minssart, a apporté dans l'interprétation de cette œuvre, toute de douceur et de charme, les belles et grandes qualités que nous lui avons si souvent reconnues. La pensée du maître lui paraît familière, et elle met en relief, avec une extraordinaire puissance, l'idée dominante de « nos compagnes » : le caractère suave, un peu alangui, de l'œuvre apparaît d'un bout à l'autre de l'exécution.

De ce côté, il n'y a, nous semble-t-il, qu'à applaudir, et nous joignons bien sincèrement nos félicitations à celles du public.

La *Nuit du Sabbat* est connue de beaucoup de nos lecteurs; c'est le second chœur que nos artistes exécuteront à Dunkerque. Conçue et écrite dans une note toute différente du chœur dont nous venons de parler, l'œuvre d'Ambroise Thomas rencontrera rarement de meilleurs interprètes que les membres du *Choral Nadaud*. Le Choral apporte autant d'intensité saisissante dans le rendu de l'infernal Sabbat qu'il ne mettait, tout à l'heure, de douceur et de grâce dans l'hymne consacré par Maréchal à nos femmes, à nos filles et à nos mères.

Succès complet, donc; succès qui, nous l'espérons, se complètera dimanche prochain à Dunkerque, dans la grande joute où nos concitoyens sont appelés à se mesurer avec de très remarquables sociétés de France et de Belgique.

Un incident à signaler, c'est l'accueil enthousiaste, la salve interminable de bravos qui a accueilli, dès qu'il est apparu sur la scène de l'Hippodrome, le superbe drapeau légué par notre regretté Gustave Nadaud à sa société de prédilection. C'était vra